



Ville de Sainte-Adèle
Service d'urbanisme

Pesticides et engrais – nouvelle réglementation!

Un nouveau règlement sur l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais a été adopté le 17 novembre 2014. Il remplace celui de 2003.



Comment ce règlement diffère-t-il de celui de 2003?

Le règlement interdit maintenant aussi l'application d'engrais. Cette interdiction est pour la PELOUSE seulement. L'engrais peut continuer à être utilisé pour les arbres, les plates-bandes et les potagers. Pour la pelouse, vous pouvez continuer d'utiliser les suppléments, comme les champignons mycorhiziens et les algues ainsi que les amendements de sol, comme la chaux et le compost (si l'apport en azote et en phosphore est inférieur à 2%).

L'interdiction d'utiliser des pesticides de synthèse à l'extérieur est toujours en vigueur. Cela est valable pour la pelouse, les plates-bandes, les arbres, les potager, etc. Les insecticides, les herbicides, les fongicides sont tous des pesticides.

Qui vise le règlement? Tout le monde : citoyens et entrepreneurs.

Pourquoi une telle modification au règlement?

Pour protéger la santé des plans d'eau (engrais) et la santé humaine (pesticides).

ENGRAIS	PESTICIDES
<p>Les engrais qui servent à enrichir la pelouse sont aussi une source d'enrichissement pour les algues et les plantes aquatiques dans nos milieux hydriques. Les eaux de ruissellement transportent ces nutriments vers les fossés, les cours d'eau et les lacs. Le résultat est un vieillissement rapide de nos plans d'eau. Les épisodes de cyanobactéries (algues bleues-vertes) et la prolifération excessive de plantes aquatiques et d'algues nous rappellent combien nos habitudes horticoles sont à réviser.</p>	<p>Lorsque vous sentez l'odeur d'un pesticide c'est que vous en absorbez déjà. Depuis 2003, il est interdit d'utiliser des pesticides de synthèse sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle. Les herbicides, les insecticides et les fongicides sont tous des pesticides.</p> <p>Pourquoi? Pour protéger votre santé et surtout celle des enfants qui sont particulièrement vulnérables aux produits chimiques. Les pesticides peuvent provoquer de graves problèmes au niveau du système reproducteur (problèmes de fertilité), du système nerveux, du système endocrinien (hormonal) et immunitaire. Par exemple, des études démontrent qu'une absorption pendant la grossesse peut nuire au développement des fonctions reproductrices chez le futur garçon.</p> <p>Pensez aussi à votre chat ou votre chien qui se promène sur la pelouse.</p> <p>Enfin, les produits appliqués à l'extérieur, que ce soit chez-nous ou chez le voisin, peuvent aussi pénétrer à l'intérieur des maisons. Ils y persistent souvent plus longtemps qu'à l'extérieur.</p>

Y a-t-il des circonstances pour lesquelles je peux utiliser de l'engrais?

Oui, mais seulement sur une nouvelle pelouse, pour une période de 60 jours et aussi sur les végétaux du potager, les plates-bandes, les fleurs en pot et les arbres. Aucun engrais, ni compost ne peut être utilisé sur les rives des plans d'eau et au bord des fossés.

Y a-t-il des circonstances pour lesquelles je peux utiliser des pesticides?

Les pesticides à faible impact (biopesticides, huiles horticoles, pyréthrinés naturelles) peuvent être utilisés à l'extérieur, sans permis. Il faut s'assurer de bien respecter les recommandations du fabricant.

L'utilisation des autres pesticides, nécessitent l'obtention d'un permis, sont soumis à des règles strictes et ne servent qu'en dernier recours, lorsqu'on a fait la démonstration que toutes les alternatives respectueuses de l'environnement ont été épuisées.

Quelles sont mes responsabilités si j'engage un entrepreneur, pour entretenir mon terrain cet été?

1) Tout entrepreneur doit détenir son certificat d'enregistrement annuel de la Ville (gratuit) pour pouvoir procéder à une application de pesticides, de biopesticides, d'engrais, de suppléments, d'amendements ou d'agents de lutte biologique.

**LE FAIT QUE L'ENTREPRENEUR AIT EN MAIN SON CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT ANNUEL DE LA VILLE
NE L'AUTORISE PAS À APPLIQUER DES PESTICIDES.**

2) Pour que votre entrepreneur procède à l'application de pesticides sur votre terrain, VOUS devez vous procurer un permis temporaire auprès de la Ville (gratuit). Pour l'obtenir, la preuve doit être faite que toutes les étapes de la lutte antiparasitaire intégrée ont été mises en place et que les alternatives connues, respectueuses de l'environnement ont été épuisées, incluant l'utilisation de pesticides à faible impact. Vos voisins immédiats doivent être avertis 24 heures avant l'application. Assurez-vous donc de conserver tous vos documents pertinents.

Pour avoir plus de détails sur les permis nécessaires, veuillez-vous référer à l'article « [Engrais et pesticides - Les permis à obtenir... ou non](#) »

Peut-on avoir une belle pelouse verte et confortable, sans utiliser d'engrais ni de pesticides?

Absolument, mais il faut prendre de nouvelles habitudes de jardinage, accepter la biodiversité sur notre terrain et enrichir votre sol plutôt que seulement l'herbe. Une pelouse en santé est moins sensible aux maladies et aux infestations, problèmes pour lesquels les gens utilisent habituellement des pesticides.

Les bonnes habitudes à prendre :

- Déchiquetez le gazon avec la tondeuse et laissez les rognures sur place. Elles apportent des nutriments et de l'humidité;
- L'automne faites la même chose avec les feuilles, elles enrichissent le sol de carbone;
- Acceptez le trèfle, il capte l'azote et l'apporte à votre pelouse. Pourquoi éliminer une plante si utile avec un herbicide, pour ensuite épandre de l'engrais?
- Construisez votre sol avec des amendements, comme le compost. Ce dernier aide à la rétention d'eau, augmente la matière organique, contribue à l'activité et la diversité microbienne et aide les vers de terre à faire leur travail sur votre terrain. Il fournit une quinzaine de nutriments plutôt que seulement les trois (azote(N) - phosphore(P) - potassium(K)) qu'on retrouve souvent dans plusieurs engrais.
- Pensez à diversifier vos végétaux. Dans les endroits où la pelouse a de la difficulté à croître, remplacez-la par un aménagement paysager, adapté au milieu. Vous attirerez ainsi toute sortes d'oiseaux et d'insectes utiles.

Bonne saison!

Liens web de la Ville

[Engrais et pesticides – Information générale](#)

[Engrais et pesticides – Introduction au nouveau règlement](#)

[Engrais et pesticides – Où a-t-on le droit de les utiliser? Croquis](#)

[Engrais et pesticides – Les permis à obtenir... ou non](#)

[Pelouse à faible entretien](#)

[Le compostage domestique](#)

[Vers blancs et punaises velues](#)

[Les fourmis](#)